

Buix - Courtemaîche - Montignez

Tél. 032 466 14 70 administration@basse-allaine.ch

ADMINISTRATION COMMUNALE - HEURES D'OUVERTURE

Lundi et jeudi $15 \, h \, 00 \, \grave{a} \, 18 \, h \, 00$ Mardi, mercredi $09 \, h \, 00 \, \grave{a} \, 11 \, h \, 00$ Vendredi FERME

Basse-Allaine Assemblée communale extraordinaire

Mardi 8 avril 2025, à 20 heures, à la salle polyvalente de Courtemaîche

Ordre du jour :

- 1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 18.12.2024
- 2. Discuter et voter une participation financière de CHF 20'000.00 au capitalactions de la société Energies District de Porrentruy «EDP SA», sous réserve de sa constitution; donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
- 3. Discuter et voter la consolidation de Fr. 56'215.- destinés à financer le passage à l'éclairage dynamique et l'assainissement de cinq points lumineux à Buix et Montignez
- 4. Discuter et voter l'augmentation du droit de superficie grevant la parcelle N°1987 du ban de Buix à l'intention du SHC Buix au prix de Fr. 100.- par année. Donner compétence au Conseil communal pour ratifier les actes y relatif.
- 5. Information concernant le Plan de rénovation des routes communales 2025-2030 et 2030-2035
- 6. Information concernant la votation du 18 mai 2025 sur la rénovation du Collège Stockmar
- 7. Divers

Le procès-verbal mentionné au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal à Courtemaîche et sur le site internet communal <u>www.basse-allaine.ch</u> à l'intention des citoyennes et citoyens qui désirent le consulter.

Les demandes de compléments ou de rectifications peuvent être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'Assemblée (jour ouvrable) ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Au nom du Conseil communal

Courtemaîche, le 28 mars 2025